Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080606-2008 7 8 1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008 Publication : 13/06/2008

Publication : 13/06/2008

Pour le Président du Conseil Général par délégation, Chantal MEYER

Directeur de la Coordination et du Service Administratif de l'Assemblée

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E052) : INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE ANNEE 2008 (QUATRIEME LISTE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-8e/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des Actions Educatives en 2008,
- VU la délibération n° 2008/I-1°/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education et des Transports Scolaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la quatrième liste du programme 2008 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 31 108 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

PRESI

Adopté voix contre abstentions

BUTTNER